

Wendake, 9 juin 2020

AVIS À LA POPULATION

Kwe à tous,

Suite à une rencontre avec les élus de la Nation huronne-wendat, il a été décidé de permettre aux résidents de Wendake de détenir jusqu'à un maximum de **4 poules** à leur résidence. Tout ceci en s'assurant de respecter les résidences avoisinantes.

À noter que tous les autres animaux de ferme sont toutefois interdits.

Merci de votre collaboration